



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

SECTION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62 www.snudifo13.org

Stagiaires PE2

N°13 juin 2007

Le groupe de travail du jeudi 7 juin 2007 reporté !!!

Rien ne vous sera épargné cette année, le groupe de travail prévu le 7 juin pour procéder à vos nominations pour l'année scolaire prochaine est reporté à une date ultérieure.

Nous venons de recevoir un Mail de l'IA nous en informant, sans préciser la nouvelle date, sachant que ce genre de groupe de travail se tient habituellement le jeudi...

↳ Comme vous, nous avons constaté les conditions scandaleuses dans lesquelles ce mouvement s'est effectué :

- connaissance tardive des postes
- absence totale d'informations par les services de l'IA concernant le déroulement de la journée, les procédures à respecter...
- une salle mise à la disposition des stagiaires, salle vide sans aucune aide administrative de l'IA ou de l'IUFM
- un vulgaire carton pour déposer les fiches de vœux (comportant le numen, information personnelle et confidentielle) et une fiche d'émargement posée à côté, sans surveillance, sans reçu de la part de l'administration !

Nous avons dénoncé ces conditions lors du groupe de travail de la CAPD du jeudi 31 mai. Nous ferons une déclaration solennelle lors du groupe de travail où ce mouvement sera à l'ordre du jour, et nous enverrons un courrier à l'IA et à la direction de l'IUFM pour protester et demander une modification de ces modalités pour l'an prochain.

- Nous invitons tous ceux qui ne l'ont pas fait à **nous envoyer le double de leur fiche de vœux** pour que notre délégué du personnel présent au groupe de travail puisse jouer son rôle de surveillance et de contrôle, encore plus indispensable dans les conditions où s'est déroulé le dépôt des fiches de vœux.
- Nous invitons tous les stagiaires à **nous transmettre leur barème** (s'ils le connaissent) sinon à nous préciser s'ils ont des enfants(et leur nombre) ou s'ils ont été « listes complémentaires » (avec la date d'entrée dans l'éducation nationale).
- Le SNUDI FO tiendra **une permanence téléphonique au siège départemental après le groupe de travail.** TEL.: 04 91 00 34 22

VALIDATION DE L'ANNEE

Fin d'année bien chargée, parallèlement au mouvement une série de réunion se penche sur la validation de votre année.

Fin mai, début juin, le conseil de GFP s'est réuni afin d'élaborer une appréciation d'ensemble sur votre année scolaire, synthèse donnée à la commission de validation du site.

Lundi 4 juin a eu lieu la commission de suivi du stage R3b, ou encore appelé « jury de stage » du site d'Aix.

Dans le cas d'une visite inscrite comme « non-satisfaisant » cette commission diligentait une visite tripartite : PIUFM, PEIMF, IEN, pour donner un avis supplémentaire à la commission de validation départementale.

Mercredi 6 juin se tenait la commission de validation du site d'AIX qui examinait l'ensemble de la scolarité de chaque stagiaire (stages, mémoire, dossier-co, GFP, ...) et qui préparait les propositions pour la commission départementale.

Vendredi 8 juin Commission de validation départementale, elle examine les différentes propositions, éventuellement complétée par les visites tripartites. Elle transmet ensuite les propositions pour le jury académique.

Le 12 juin 07 le 1^{er} jury académique, au vu des divers éléments, prononce, sous réserve de l'accord du Recteur d'Académie pour chaque stagiaire :

- la titularisation
- un stage supplémentaire avec une visite évaluative d'un IEN d'un autre département.
- le redoublement en IUFM
- la prolongation de scolarité sur le terrain
- le licenciement.

Le 25 juin 2^{ème} jury académique pour les stagiaires qui ont eu à subir une « contre visite ». Si la visite a été satisfaisante : titularisation.

Dans le cas contraire il se prononce pour l'un des cas ci-dessus.

RAPPEL : Si vous avez rencontré des difficultés, si certains éléments n'ont pas été validés dans votre scolarité, ne restez pas isolés, pensez à nous contacter le plus vite possible et à constituer un petit dossier qui nous permettrait de vous défendre au mieux. Il est toujours préférable d'intervenir avant le jury académique.

Juillet et août Le Recteur a reçu les décisions du Jury académique et signe les arrêtés correspondant avec possibilité de les modifier.

Cette modification se fait en général dans les cas de licenciement après intervention des syndicats et annulation de cette décision.

Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière

NOM :----- Prénom :-----

Adresse :-----

Téléphone :----- E-mail :-----

Contacts IUFM Aix : Ph. ROMS 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr
IUFM Marseille : M. DUPUY 06 13 80 64 16 snudifo.13@free.fr

Je désire adhérer au SNUDI-FO

Cotisation pour l'année 2007:

payable en un ou plusieurs chèques (66% déductibles des impôts 2007)

PE2 : 75 €

T1: 125€

PE1: 20€

Maître Formateur : voir tableau dans vos écoles.